

Il reste deux candidats recteurs à Namur

UNIVERSITÉ La vice-rectrice Muriel Lepère fait désormais la course en tête

Le futur recteur de l'université de Namur sera peut-être une rectrice, écrivions-nous voici quelques semaines. Une certitude à cette heure : les résultats du premier tour de scrutin dévoilés ce lundi renforcent cette perspective. Alors que quatre candidats étaient en lice - Alain De Crombrugghe de Picquendaele, Naji Habra, Muriel Lepère et Annick Sartenaer -, les électeurs se sont exprimés fin de semaine dernière de telle manière que deux d'entre eux sont aujourd'hui éliminés de la liste : Alain De Crombrugghe, crédité de 9,34 % des voix, et Annick Sartenaer, qui en engrange 21,86.

Restent donc en piste pour le second tour : Naji Habra (31,73 %) et Muriel Lepère (34,34 %). Le premier est professeur à la faculté d'informatique et 1^{er} vice-recteur. La seconde - qui fait donc la course en tête au terme de cette partie - est issue de la faculté des sciences et vice-rectrice à l'enseignement.

Outre le possible avènement d'une rectrice, cette élection rectoriale est historique pour la petite université namuroise.

D'abord, parce que les dirigeants de la communauté jésuite - la congrégation religieuse qui a fondé l'institution - n'interviennent désormais plus dans la procédure. Jusqu'à présent, à l'issue d'un vote dont le résultat était tenu secret, l'assemblée générale de l'université envoyait au général des jésuites à Rome une liste de trois noms. Le document était alors retourné à Namur avec le nom de l'heureux élu souligné... Cette procédure d'un autre âge a été enterrée fin 2016 avec l'adoption de nouveaux statuts. Ensuite, parce que c'est la première fois que l'Unamur élit

son patron au suffrage universel. Tous les membres de la communauté universitaire peuvent voter, selon un principe de suffrage universel pondéré : 61 % pour le corps académique, 13 % pour le corps scientifique, 13 % pour le personnel administratif, et enfin 13 % pour les étudiants. Ce sont eux qui, les 22 et 23 mars prochains, départageront les deux candidats.

Le nouveau recteur est élu pour un mandat de quatre ans. Il prendra ses fonctions à la rentrée prochaine, le 14 septembre

2017. ■

ÉRIC BURGRAFF

LIÈGE

Des prolongations ?

Le recteur de l'ULG a créé la surprise en annonçant son intention de solliciter une prolongation de son mandat de deux ans. Albert Corhay s'est en effet engagé dans un long processus de réforme de l'université. Un « plan stratégique institutionnel » a vu le jour à l'initiative du recteur mais il craint de n'avoir pas le temps de le mettre en œuvre : « J'ai toujours été partisan d'un mandat unique, par contre, j'ai toujours dit que 4 ans c'est un peu court ». La décision ne lui appartient pas. Elle revient au ministre Marcourt qui devrait adapter la législation sur le sujet. Et à la communauté universitaire liégeoise qui serait, c'est le souhait d'Albert Corhay, consultée par référendum. Reste à convaincre ceux qui se voient déjà recteur à la place du recteur.